



## Sainte-Anne-des-Lacs

### AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 7 juillet 2025 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1. Nature et effet :**

- Accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H-207) du règlement de zonage no 1001 visant à régulariser l'implantation d'une résidence existante au 29, chemin des Mésanges, à 7,16 mètres de la ligne latérale au lieu de 7,6 mètres et régulariser la marge minimale latérale de la véranda existante à 4,71 mètres au lieu du 5,6 mètres autorisés par la réglementation.

**Identification du site concerné :** lot 3 274 696  
29, chemin des Mésanges

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce dix-neuvième jour de juin deux mille vingt-cinq (2025).

Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale adjointe, coordonnatrice du greffe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice du greffe de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 juin 2025.

Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale adjointe  
et coordonnatrice du greffe